



Position tarifaire 100 - Règles et réglementations

Direct Right se réserve le droit d'appliquer les frais suivants, qui peuvent être modifiés sans préavis. Les frais seront appliqués selon les termes du connaissance, sauf indication contraire.

100.000	PAIEMENT DES REDEVANCES TARIFAIRES	Tous les frais imposés en vertu des conditions suivantes seront payés par la partie qui paie les frais de transport. La partie payante sera responsable de ces frais, quelle que soit la personne qui a demandé ou exigé le service, et que la partie payante soit l'expéditeur, le consignateur, le destinataire ou une tierce partie.
100.005	ENLÈVEMENT OU LIVRAISON SUR RENDEZ-VOUS	Frais d'envoi de 35,00 Ces frais s'appliquent lorsqu'un envoi nécessite a) une heure de rendez-vous spécifique pour la livraison ou ; b) une livraison dans un laps de temps précis qui ne permet pas d'effectuer la livraison dans le cadre des procédures opérationnelles normales. Direct Right respectera le rendez-vous dans la mesure du possible et ne sera pas responsable des dommages indirects, des coûts et/ou des amendes résultant d'un retard d'expédition. Des frais de 70 \$ par envoi seront appliqués aux rendez-vous pris à l'avance. Ces frais s'appliquent lorsque Direct Right n'a pas la possibilité de coordonner l'enlèvement ou la livraison pour des raisons d'efficacité opérationnelle.
100.010	TRANSPORT AVEUGLE	Frais d'envoi de 50,00 Ces frais s'appliquent lorsque, avant la livraison, Direct Right est invité à modifier les informations relatives à l'expéditeur et/ou au destinataire figurant sur le connaissance original de l'expéditeur. Les envois en aveugle peuvent nécessiter le réétiquetage du fret, le retrait des bordereaux d'expédition ou des factures et la substitution d'un nouveau connaissance.
100.015	APPELER AVANT LA LIVRAISON	Frais d'envoi de 25,00 Cette taxe s'applique lorsque le connaissance ou tout ordre d'expédition est présenté avec la demande que le transporteur avise le destinataire avant la livraison par quelque moyen que ce soit. Cette taxe s'applique également aux demandes du destinataire. Tout appel donnant lieu à des « frais de livraison sur rendez-vous » ne sera soumis qu'aux frais spécifiés conformément à l'article 100.005.
100.020	ENLÈVEMENT OU LIVRAISON À DOMICILE	Frais de 90 \$ par heure Le tarif minimum est de 1 heure par envoi, avec des incréments de 30 minutes par la suite.
100.025	FRAIS DE COMMODITÉ DE LA CARTE DE CRÉDIT	Soumis à 3% sur le montant total de la facture de transport, y compris les frais supplémentaires et les taxes. Cette taxe s'applique lorsque les factures de transport sont payées par carte de crédit.



Position tarifaire 100 - Règles et réglementations

100.030	CROSS DOCK CHARGE	5,00 \$ par palette entrante, 5,00 \$ par palette sortante. Frais minimum de 40,00 Cette taxe s'applique lorsque l'expéditeur a livré un envoi au quai de Direct Right pour qu'un destinataire vienne le chercher.
100.035	CUBE (DENSITÉ)	Tous les tarifs sont assujettis à 10 livres par pied cube (pcf), sauf indication contraire. 10 pcf = Longueur (po) x Largeur (po) x Hauteur (po) / 1728 x 10. Si ce montant est supérieur au poids réel de l'envoi, c'est le poids au cube qui s'applique pour calculer les frais de transport. Lorsqu'il n'est pas possible de charger un envoi sur le dessus, la dimension du cube pour cet envoi doit être basée sur une hauteur minimale de 8 pieds. Les patins plus grands que 4'x4' ou pesant plus de 2 000 livres sont soumis à des frais supplémentaires.
100.040	DÉTENTION SANS POUVOIR	200,00 \$ par jour pour les 5 premiers jours. 500,00 \$ par jour pour les jours suivants, jusqu'à un maximum de 8 jours. Les tarifs ci-dessus sont assortis d'une période gratuite de 24 heures à compter de la notification de disponibilité. Les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la période gratuite, mais sont inclus dans l'évaluation des frais. Les conteneurs chauffés feront l'objet d'un supplément de 25 %.
100.045	DÉTENTION AVEC POUVOIR	Nombre de patins : Temps libre : 1-5 patins 0,50 heures 6-10 patins 1.00 heure 11-20 patins 1,50 heures Dérapiages 21+ 2,00 heure 20 \$ par 1/4 d'heure Le taux de retenue avec pouvoir ci-dessus s'applique lorsque le conducteur est retenu au point de prise en charge ou de livraison pendant une durée supérieure à la durée de prise en charge ou de livraison autorisée, telle qu'elle est décrite ci-dessus.
100.050	AIDE À LA CONDUITE	Frais minimum de 75,00 \$ par envoi. Ces frais s'appliquent lorsque le chauffeur doit aider au chargement ou au déchargement du fret.
100.055	DÉPÔT DE REMORQUE	150,00 \$ par dépôt, valable jusqu'à 24 heures Les conteneurs ou les remorques peuvent être repérés ou déposés sans alimentation électrique afin de permettre le chargement ou le déchargement du fret. Après 24 heures, le tarif 100.040 Détention sans alimentation électrique s'applique.
100.060	RAMASSAGE OU LIVRAISON D'UN PLATEAU PLAT	Sous réserve de disponibilité. Les frais sont calculés en fonction des exigences de l'enlèvement ou de la livraison.
100.065	SURCHARGE DE CARBURANT	Les tarifs et les frais sont soumis à la surcharge carburant en vigueur au moment et au lieu de l'expédition.



Position tarifaire 100 - Règles et réglementations

100.070	SURTAXE HICOST POUR LES RÉGIONS CONGESTIONNÉES	Frais de 50,00 \$ par envoi Les envois enlevés ou livrés dans l'une des plages de codes postaux mentionnées ci-dessous feront l'objet de frais supplémentaires. Toronto M4B to M4M, M4S to M4Z, M5A - M5L, M5P to M5Z, M6G to M6K, M6R to M6Z, M7A to M7Z, M9N Montreal H2W, H2Z, H2Y, H2Z, H3C, H3E, H3G, H3H, H3J, H4Z, H5A, H5B Vancouver V6B, V6C, V6E, V6G, V6Z, V7Z, V7Y
100.075	RÈGLE DU PIED LINÉAIRE	1000 livres par pied linéaire pour les envois occupant 10 pieds ou plus de la remorque. Lorsque le fret occupe un espace de 10 pieds ou plus dans la remorque (ou est emballé de telle manière que d'autres marchandises ne peuvent être stockées au-dessus ou de chaque côté), le poids facturable est calculé à raison de 1 000 livres par pied linéaire ou par espace utilisé (c'est-à-dire 25 pieds d'espace utilisé dans la remorque = 25 000 livres). Voir aussi Cube (densité).
100.080	SERVICES DE BENNE / DE BENNE PRENEUSE	Les frais sont calculés en fonction de la taille de la commande et des exigences de livraison. Les frais d'agence de transport sur site ou de tiers sont soumis à des frais administratifs.
100.085	SERVICE DE CHARGEMENT PAR LE NEZ / SANS TRANSFERT	Frais de 150 \$ par envoi Ces frais sont appliqués lorsque le client demande que le fret ne soit pas transféré.
100.090	ENLÈVEMENT OU LIVRAISON EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU, LE WEEK-END OU LES JOURS FÉRIÉS	Frais minimums par envoi de 275,00 \$ Retenue Avec le pouvoir 100.045 applicable après quatre heures. Ces frais s'ajoutent aux frais de transport prescrits pour les enlèvements ou les livraisons qui ont lieu entre 18 heures et 6 heures, les week-ends ou les jours fériés.
100.095	EMBALLAGE	Exigences minimales en matière d'emballage conformément à la série 100 du NMFC Un emballage inadéquat sera expédié aux « risques et périls du propriétaire »
100.100	SERVICE DE PROTECTION (CHALEUR)	25 % des frais de transport Ce service est fourni lorsque le connaissement ou tout autre document d'expédition spécifie HEAT ou PROTECT FROM FREEZING ; les frais ci-dessus s'appliquent.
100.105	RE-LIVRAISON / TENTATIVE D'ENLÈVEMENT	Frais minimum de 75,00 \$ plus 2,25 \$ par mile au-delà de 20 miles du terminal de prise en charge ou de livraison



Position tarifaire 100 - Règles et réglementations

Redélivrance : Ces frais sont appliqués lorsque nous avons tenté de livrer le fret et que l'une des situations suivantes se produit :

- a) Le destinataire demande que la livraison ait lieu à un autre moment ;
- b) Pas de réponse au lieu d'activité du destinataire ;
- c) Le destinataire ou l'expéditeur nous demande de livrer à une autre adresse dans la zone de service du terminal ; non indiqué à l'origine sur le connaissance ;
- d) L'accès à la zone de livraison au moment de la livraison était restreint.

Tentative de ramassage : Ces frais sont appliqués lorsque nous avons tenté d'enlever le fret et que l'une des situations suivantes se produit :

- a) L'expéditeur demande que l'enlèvement ait lieu à un autre moment ;
- b) Pas de réponse au siège de l'expéditeur ;
- c) Le destinataire ou l'expéditeur demande un enlèvement à une autre adresse dans la zone de service du terminal ; pas indiqué à l'origine sur le connaissance ;
- d) L'accès à la zone de chargement au moment de l'enlèvement était restreint.

100.110 REPESAGE DE L'ENVOI

Les envois peuvent faire l'objet d'un nouveau pesage à l'aide de balances approuvées par Poids et Mesures Canada. Pour les envois soumis à un nouveau pesage, le produit, le conteneur, l'emballage, la palette et tout autre article attaché à l'envoi ou en faisant partie seront inclus dans le poids du nouveau pesage.

100.115 DÉLAI DE LIVRAISON

Direct Right et ses partenaires ne seront pas responsables des coûts et/ou amendes résultant d'un retard d'expédition.

100.120 PETIT CAMION / PETITE REMORQUE RAMASSAGE / LIVRAISON

Frais d'expédition de 50 \$

Ces frais sont appliqués lorsque le lieu d'enlèvement ou de livraison nécessite un équipement plus petit qu'une remorque ou un conteneur de 53 pieds.

100.125 SPECIAL DELIVERY SITES

a) Résidentiel / Résidence privée - 125 \$ par demande

Ces frais sont appliqués lorsque le lieu de ramassage ou de livraison est une résidence privée, qu'il s'agisse ou non d'une entreprise.

b) Centre commercial - 75 \$ par demande

Ce tarif s'applique lorsque le lieu de prise en charge ou de livraison est situé dans un centre commercial, y compris un mini-centre commercial.

c) Chantiers de construction - 75 \$ par demande

Ce tarif est appliqué lorsque le lieu de prise en charge ou de livraison est en cours de construction, de rénovation, etc.

d) Route rurale - 125 \$ par demande

Ce tarif s'applique lorsque le lieu de prise en charge ou de livraison est situé dans des zones dans des zones éloignées, restreintes ou hors itinéraire.

100.130 ARRÊT EN COURS DE ROUTE (ENLÈVEMENT OU LIVRAISON SUPPLÉMENTAIRE)

Minimum 100 \$ par arrêt supplémentaire

Limité à un maximum de trois arrêts supplémentaires par chargement.



Position tarifaire 100 - Règles et réglementations

100.135 FRAIS DE STOCKAGE	10,00 \$ par patin, par jour Ce tarif s'applique lorsqu'un client nous demande de stocker des marchandises non livrées ou en attente de transport. a) Le fret en attente de transport commence à 6 heures du matin le jour suivant la réception du fret par le transporteur. b) Les marchandises non livrées bénéficient d'un délai de franchise de 48 heures à compter de l'avis d'arrivée. Les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte dans le calcul du temps libre et ne sont pas inclus dans l'évaluation des frais.								
100.140 SURCHARGES	Tous les tarifs sont soumis à des suppléments applicables.								
100.145 RAMASSAGE OU LIVRAISON PAR HAYON	50,00 \$ minimum par demande pour 1 à 5 patins, 10,00 \$ par patin au-delà. Les frais s'appliquent si l'expéditeur ou le destinataire ne dispose pas d'un quai d'expédition/réception adéquat pour assurer une manutention sûre du fret ou si l'expéditeur ou le destinataire déclare que l'utilisation d'un hayon hydraulique est une exigence.								
100.150 TAXES	Tous les tarifs sont soumis aux taxes applicables.								
100.155 CONDITIONS DE PAIEMENT	Les frais de transport sont dus à 30 jours à compter de la date d'expédition, sous réserve d'intérêts sur les comptes en souffrance au taux de 2 % par mois (24 % par an). Les paiements doivent être effectués par chèque ou par dépôt direct (EFT - Electronic Funds Transfer). Les demandes d'indemnisation pour perte ou dommage ne peuvent être déduites des frais de transport.								
100.160 ÉVALUATION	La responsabilité pour les dommages et les pertes sera la moins élevée entre la valeur réelle dépréciée, 2,00 \$ CAN par livre sur le poids réel de l'envoi, et la valeur déclarée indiquée sur le connaissement, avec un maximum de 50 000 \$ CAN par envoi. La valeur déclarée supérieure à 2,00 dollars canadiens par livre est soumise à une taxe d'évaluation de 3 %. Frais d'évaluation = (valeur déclarée - (2 x poids réel)) x 0,03								
100.165 LIVRAISON EN ENTREPÔT - REGINA	Les envois ramassés ou livrés au 2101 Fleming Road, Regina, SK (entrepôt Loblaws de Regina) feront l'objet d'un supplément basé sur le poids facturable. <table><tr><td>1 à 4999 lbs</td><td>\$74.35</td></tr><tr><td>5000 à 9999 lbs</td><td>\$143.90</td></tr><tr><td>10000 à 19999 lbs</td><td>\$265.95</td></tr><tr><td>20000 lbs ou plus</td><td>\$379.80</td></tr></table> Les frais susmentionnés s'appliquent en lieu et place des frais de rendez-vous, des frais après l'heure et des frais d'immobilisation. Lorsqu'il est nécessaire de décomposer ou de séparer les envois selon une	1 à 4999 lbs	\$74.35	5000 à 9999 lbs	\$143.90	10000 à 19999 lbs	\$265.95	20000 lbs ou plus	\$379.80
1 à 4999 lbs	\$74.35								
5000 à 9999 lbs	\$143.90								
10000 à 19999 lbs	\$265.95								
20000 lbs ou plus	\$379.80								



Position tarifaire 100 - Règles et réglementations

configuration spécifiée par l'expéditeur ou le destinataire, des frais de triage s'appliquent en plus du supplément ci-dessus.

100.170 PESAGE

Sous réserve d'un montant de 25,00 \$ par envoi

Ces frais s'appliquent lorsque le connaissance présenté ne précise pas le poids de l'envoi et que Direct Right doit peser le fret.